

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0175/PR/MCC portant nominations des membres du Conseil d'Administration de la R.T.D.

n° 2002-0175/PR/MCC

Ministère

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE,
CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication

5 septembre 2002

Numéro JO

n° 17 du 15/09/2002

Date du numéro

15 septembre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992**VU**La loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics**VU**La loi n°42/AN/99/4ème L du 08 juin 1999 portant création d'un établissement public dénommé «Radio Télévision de Djibouti»**VU**Le décret n°2000-0256/PR/MCC portant modifiant le décret n°99-0170/PR/MCC portant statut et cahier des charges de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti**VU**Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministère de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et Télécommunication

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 27 Août 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

En application de l'article 5 du décret n°99-0170/PR/MCC susvisé, les membres du Conseil d'Administration de l'établissement public dénommé R.T.D est ainsi composé : * Mr. Abdourachid Idriss Nour Représentant du Ministère de la Communication et de la Culture, * Mr. Amareh Ali Saïd Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances, * Mr. Silah Eddine Abdoul-Samad Représentant du Ministère de l'Education Nationale, * Mr. Elmi Awaleh Elabe Représentant du Ministère Déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de la Promotion de la Femme du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales, * Mr. Said Absieh Nagueyeh Représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, * Mr. Mohamed-Zyad Doualeh Représentant du Ministère des Affaires Etrangères, * Mr. Gora Meke Outo Représentant de la Primature, * Mr. Ali Hassan Bahdon Représentant de la Présidence, * Mr. Ibrahim Abdillahi Liban Représentant du personnel de la R.T.D.

Article 2

Le Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH